



30^e édition
les rubans du
Patrimoine
2024

Votre patrimoine bâti est une richesse...

Faites connaître vos restaurations !

PARTICIPEZ AU CONCOURS

www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



Un cadre de vie de qualité et un patrimoine bâti valorisé répondent plus que jamais aux préoccupations actuelles des Français. Les opérations récompensées d'année en année par les rubans du Patrimoine illustrent l'inventivité, la créativité et la ténacité des acteurs.

Ce concours honore le patrimoine bâti sans distinction d'époque, de nature ni de taille ; il récompense des opérations exemplaires de restauration présentant un intérêt patrimonial technique et culturel particulier.

UNE DISTINCTION ET UNE FIERTÉ POUR VOTRE COMMUNE

En engageant des opérations de restauration et de valorisation de votre patrimoine, vous dynamisez l'activité touristique, économique et sociale de votre commune.



**Le concours est doté
de 15 000 €, répartis par le jury
entre les lauréats nationaux.**

Toutes les communes lauréates reçoivent un diplôme et une plaque à apposer sur le bâtiment rénové, remis lors d'une cérémonie organisée par les partenaires en présence des médias.



Chapelle de Seigne (Bléré)



Théâtre (Dole)



Manoir du Désert (Honfleur)



Le Castet (Sainte-Christie-d'Armagnac)



Port Boinot (Niort)

Participez à la 30^e édition des rubans du Patrimoine

- Vous êtes maire ou président d'une intercommunalité.
- Vous avez entrepris des travaux de restauration du patrimoine bâti de votre commune.
- Les travaux ont été réalisés par des entreprises du bâtiment.
- Les édifices rénovés ont plus de 50 ans.
- Les travaux faisant l'objet du dossier se sont terminés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023.

LE CONCOURS EN CHIFFRES

5304

dossiers ont été proposés
au concours.

1864

prix ont été décernés.

1465 PRIX
DÉPARTEMENTAUX

214 PRIX
RÉGIONAUX

185 PRIX
NATIONAUX



Comment concourir ?

Obtenez le formulaire de candidature

- sur le site Internet
[www.rubansdupatrimoine.
ffbatiment.fr](http://www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)
- Par téléphone au :
01 40 69 51 73
- Par mail à :
[contact@
rubansdupatrimoine.
ffbatiment.fr](mailto:contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr)

Constituez votre dossier de candidature

Élaborez un dossier présentant l'opération, accompagné de tous les éléments de description demandés et de photos prises avant et après travaux.

Envoyez votre dossier de candidature

Envoyez votre dossier complet avant le 31 janvier 2024 à :

Fédération Française
du Bâtiment

30^e édition des Rubans
du Patrimoine

33 avenue Kléber,
75784 Paris CEDEX 16

Les rubans du Patrimoine sont un titre extrêmement prestigieux. Ce qui est important, c'est effectivement que l'on prenne soin de notre patrimoine. Notre patrimoine, c'est notre identité, c'est notre histoire, c'est l'hommage que nous rendons à celles et ceux qui, il y a plusieurs siècles parfois, ont construit nos villes et nos villages.

Franck LEROY
Mairie d'Epernay (51)

Pour un patrimoine bâti vivant

Vous avez une question ?

Par téléphone : 01 40 69 51 73

Par mail : contact@rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr, en précisant :

- votre nom ;
- votre profil/entité (mairie, particulier, journaliste...)
- votre commune ;
- vos coordonnées.

Pour plus d'informations : www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr



www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

Lancé en 1994 sous le nom de « Villes et Villages gagnants », le concours les rubans du Patrimoine distingue et récompense des communes et intercommunalités ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

